



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par :Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 29 juillet 2019

Monsieur le Maire,

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 9 avril 2019.

Par courrier réceptionné le 15 mai 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 25 juillet 2019 pour examiner ce projet.

La commission a pris bonne note du fait que votre projet ne consommait pas d'espace agricole, naturel ou forestier, et se félicite de la restitution en zone A des anciennes zones précédemment ouvertes à l'urbanisation dans le Plu de 2012.

Ainsi, elle rend un avis favorable à votre projet, assorti des remarques suivantes :

- veiller à ce que le règlement de la zone Nh reste compatible avec les aménagements hydrauliques prévus en amont du ru de la Ménagerie ;***
- vérifier que les distances réglementaires entre les habitations et ce même ru intègrent les prescriptions du SAGE.***

Monsieur Jean-François ONETO
Hôtel de ville d'Ozoir-la-Ferrière
45, avenue du Général de Gaulle
BP149 – 77834 Ozoir-la-Ferrière Cedex

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.